



**Vues 9 et 10-** Depuis le canal de l'EDF et depuis la RD561 qui l'enjambe à la sortie de La Roque d'Anthéron, la zone de projet est faiblement perceptible au loin, au sein des parcelles agricoles

Ainsi, **l'enjeu paysager peut être qualifié de modéré à faible** car bien que le secteur soit recensé comme « secteur à enjeu prioritaire » dans l'atlas des paysages de Rhône-Alpes, il existe peu de perception visuelle sur la zone de projet.

De plus, les secteurs à enjeu prioritaire concernent :

- Le lit de la Durance et les terrasses basses,
- Les versants encadrant la vallée,
- Les abords des villages, des bastides, des châteaux, des éléments du patrimoine bâti.

La zone de projet n'est pas située dans ces secteurs.

## 5/ IMPACT PAYSAGER

Les serres seront constituées de volumes simples, d'une hauteur maximum de 5,70 m au faîtage, ce qui correspond approximativement à un bâtiment R+1.

Les façades et la toiture seront entièrement vitrées, à l'exception des versants sud des toitures recouverts par les panneaux photovoltaïques. Les structures métalliques seront en aluminium-galva, les profils de fixation des panneaux photovoltaïques et des vitrages en aluminium anodisé, et les vitrages transparents trempés.

Toutes les liaisons électriques sur le site seront enterrées.

Ces caractéristiques procureront à l'ensemble, malgré une emprise relativement importante au sol, une certaine légèreté et une grande transparence, contrairement aux bâtiments agricoles traditionnels. Grâce à cette transparence, la vue n'est pas fermée, et le regard peut traverser les serres pour voir au delà, comme l'illustre, ci-après, les photos des modèles de serre en verre qui seront installées sur le site de La Roque-d'Anthéron.

Compte tenu de ces caractéristiques, **l'impact visuelle de la serre peut être considéré comme faible depuis les perceptions éloignées**, y compris depuis le château de Lauris, monument inscrit, car le projet ne remettra pas en cause la préservation de l'identité paysagère de l'ensemble de l'unité « Vallée de la Basse Durance ».

Vis à vis des deux habitations les plus proches, l'incidence visuelle peut être considérée comme modérée, car bien que situées au premier plan, des masques végétaux importants les isolent, ce qui permettra d'atténuer la perception de la serre. De plus, dans cette zone à vocation agricole, le voisinage de bâtiment agricole est fréquent.

Enfin, le projet prévoit la mise en place de haies arborées afin de limiter l'impact visuel direct depuis les habitations les plus proches ainsi que les voies d'accès (Chemin de la Bouyerie et route de Mallemort).

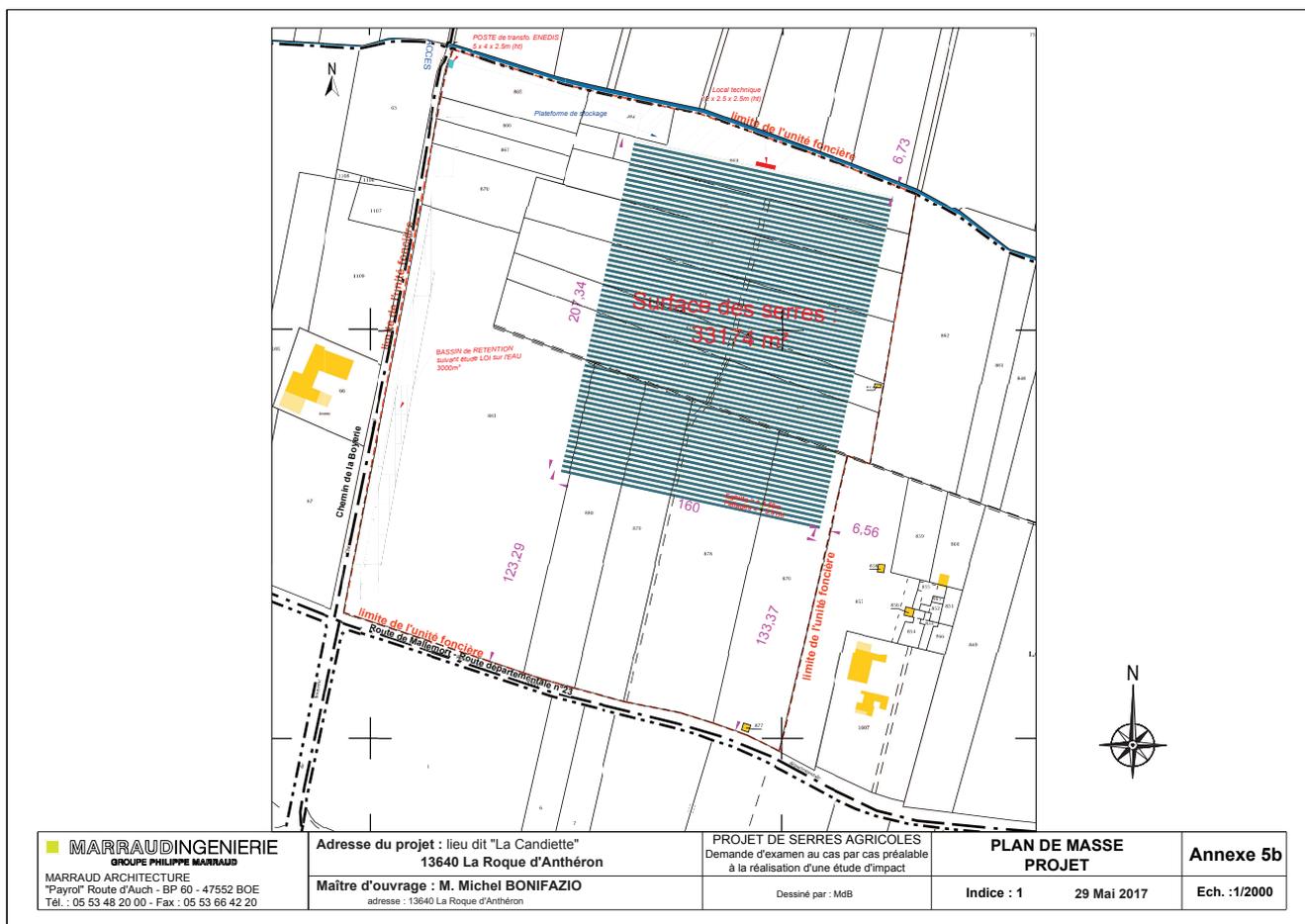


*Exemple de serre installée à Nohic dans le Tarn-et-Garonne*



*Autre exemple de transparence d'une serre en verre*

Les photomontages pages suivantes permettent d'appréhender le volume et l'aspect de la construction dans son environnement paysager, en perception rapprochée, et depuis les principaux points de vue en perception éloignée, la RD561 et le château de Lauris.



Les photomontages réalisés par MARRAUD Ingénierie en juillet 2017 sont présentés pages suivantes :

- depuis la RD23 (route de Mallemort)
- depuis le canal de l'EDF au dessus de la RD 561
- depuis les terrasses du château de Lauris

**En conclusion, bien que situé en « secteur à enjeu paysager prioritaire », l'impact paysager du projet de serre photovoltaïque est jugé faible, en raison de son adéquation avec la vocation agricole de la plaine, des perceptions réduites existantes aux abords immédiats, et de la qualité esthétique de la serre proposée.**